

**Séance du 20 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Sylvain Conduché, Maire.

Présents : Mrs Arnaud, Conduché, Desfarges, Michel, Sinel et Stefanou, Mmes Besson, Chiron, Mialhe, Michel et Puravet

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Michel a été désignée secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 11

**Date de convocation :** 16/03/2026

**Date d'affichage :** 16/03/2026

Délibération n°20260320\_014

Objet : Création des postes d'Adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article l'article L 2121-2-1

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal ;

Considérant que le Conseil Municipal compte 11 membres.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de deux postes d'adjoints.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sylvain Conduché

